

LES PRODUITS STRUCTURÉS

Les Produits Structurés constituent une alternative aux placements financiers traditionnels et s'inscrivent dans la recherche de solutions sur mesure exprimée par les investisseurs privés. Ce sont des outils adaptés aux profils de risque définis par l'investisseur. De plus, ils permettent de profiter pleinement des opportunités de marché et constituent des solutions à différents types de problématiques : protection du capital à l'échéance (hors frais), effet de levier (risque de perte en capital), fréquence variable des flux de trésorerie, investissement dans des classes d'actifs peu accessibles...

INDICATEUR DE RISQUE*

Il dépend de la structure choisie. Il est calculé pour chaque produit et donné à titre indicatif.

institutionnelle, ces supports d'investissement sont depuis quelques années largement plébiscités dans la gestion de fortune.

* la classification du risque est un indicateur interne à Société Générale Private Banking. Il existe 5 classes de risque différentes (0 = risque le plus faible, 4 = risque le plus élevé). Ces indicateurs internes se fondent sur la Value at Risk 95 % 1 an (VaR). La VaR correspond au montant maximal que le portefeuille considéré puisse perdre dans des conditions normales de marché sur une période donnée avec une probabilité donnée. Si la VaR 95 % 1 an s'élève à y %, cela signifie que la probabilité que le portefeuille ne perde pas plus de y % de sa valeur en un an s'élève 95 %. Niveau 0 : VaR = 0 % - Niveau 1 : 0 % < VaR < 5 % - Niveau 2 : 5 % < VaR < 15 % - Niveau 3 : 15 % < VaR < 30 % - Niveau 4 : VaR > 30 %.

LES PRINCIPALES FAMILLES DE PRODUITS STRUCTURÉS

Il existe trois grandes familles de Produits Structurés.

Les produits de couverture permettent de se protéger à l'échéance contre un scénario défavorable. Exemple : un investisseur anticipe la hausse du prix du pétrole et souhaite toutefois garantir son capital en cas de baisse de ce dernier à l'échéance.

Les produits de rendement visent à rehausser la performance d'un portefeuille dans un scénario de marché atone. Exemple : un investisseur souhaite recevoir de façon périodique un bonus en cas de stabilité ou de baisse d'un sous-jacent action ou indice.

Les produits directionnels permettent à l'investisseur de profiter de la hausse ou de la baisse d'un actif tout en tenant compte de ses contraintes de risque. Exemple : un investisseur souhaite profiter de son anticipation sur l'évolution du taux de change EUR/USD, le surperformant à la hausse.

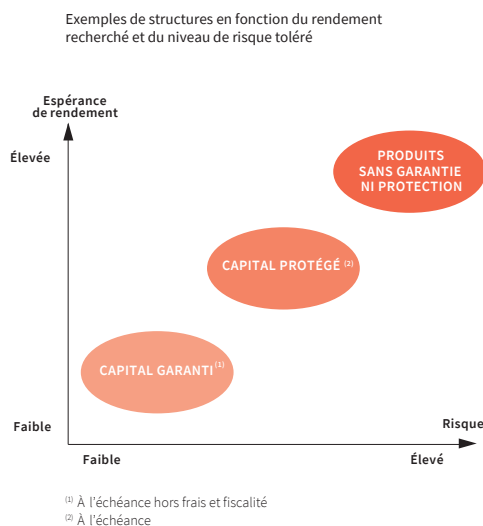
La garantie du capital sur un produit structuré n'est pas systématique. La garantie et la protection du capital à l'échéance font partie des paramètres de la structure, modulables lors de la conception du produit.

DÉFINITION

Les Produits Structurés sont des solutions de placement élaborées à partir de plusieurs instruments financiers. Ils permettent d'investir sur toutes les classes d'actifs (actions, devises, taux d'intérêt, matières premières...). Longtemps utilisés par une clientèle

Les principaux atouts

- Optimisation du couple risque/rendement.
- Outil facilitant la diversification et permettant d'investir dans des actifs peu accessibles au travers d'instruments traditionnels.
- Approche sur mesure construite en fonction des problématiques et des attentes de sophistication propres à chaque investisseur.
- Solutions adaptées à tous les scénarios de marché.
- Liquidité optimale (identique à celle du sous-jacent et comportant un risque de perte en capital).
- Mise en place aisée.
- Possibilité d'éligibilité à l'assurance vie si référencée au contrat par l'assureur.



Principaux risques et contraintes

- Risque de perte totale en capital selon la structure choisie.
- Risque de crédit de l'émetteur et du garant.
- Potentiel coût d'opportunité pour le client si le scénario anticipé ne se réalise pas.
- En cas de sortie du placement avant son échéance, le cours de revente dépend des paramètres de marché. Le montant remboursé peut être inférieur au montant souscrit.

LA PRISE EN COMPTE DES PROBLÉMATIQUES PERSONNELLES

Les Produits Structurés permettent de répondre à des objectifs spécifiques tout en tenant compte des contraintes propres à chaque investisseur.

- **Protection du capital** (par l'émetteur) à l'échéance : capital entièrement garanti (hors frais), capital partiellement protégé, capital non protégé.
- **Horizon d'investissement** : court terme, moyen terme, long terme.
- **Niveau de risque toléré** : faible, modéré, élevé.
- **Anticipation de marché** : marché haussier, marché stable, marché baissier.
- **Problématiques personnelles** : dimension éthique, devise, etc.

LES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT ENVISAGEABLES

Les Produits Structurés sont créés à partir d'une combinaison d'instruments financiers. Leurs formes sont très variées et les possibilités de combinaisons sont presque illimitées.

GLOSSAIRE

Barrière : niveau du sous-jacent donnant lieu à la réalisation d'événements prédéfinis (remboursement du produit, désactivation de la protection en capital, paiement de bonus).

Corrélation : relation liant la performance de deux sous-jacents.

Émetteur : entité juridique émettant une dette.

EMTN (Euro Medium Term Note) : programme fréquemment utilisé dans le cadre d'émission de Produits Structurés.

Forward : prix actuel d'un actif financier qui sera livré et payé dans le futur.

Option : contrat entre deux parties qui donne le droit, et non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un sous-jacent donné à un prix fixé au départ et durant une période déterminée.

Plafond (cap) : performance maximale d'un sous-jacent utilisée pour déterminer le remboursement final d'un produit structuré ou fixer un niveau enregistré à une date de constatation.

Plancher (floor) : performance minimale d'un sous-jacent utilisée pour déterminer le remboursement final d'un produit structuré ou fixer un niveau enregistré à une date de constatation.

Prix d'exercice (strike) : prix auquel on s'engage à acheter ou vendre un actif si l'option est exercée.

Prix spot : prix d'un actif financier lorsqu'il est immédiatement payé et livré.

Sous-jacent : actif(s) sur le(s)quel(s) porte le produit structuré.

Spread : écart de performance entre deux sous-jacents exprimé en pourcentage.

Volatilité : outil de mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier.

Zéro coupon : les obligations zéro coupon ne donnent pas lieu à un coupon périodique. Elles sont achetées à un prix réduit par rapport à leur valeur de maturité. Le détenteur d'une obligation zéro coupon bénéficie d'un versement unique à un moment précis dans le futur. Dans le cas des Produits Structurés, le zéro coupon permet d'assurer la garantie en capital à maturité.

- **Actifs classiques** : actions, taux d'intérêt, fonds, taux de change, matières premières, immobilier, etc.
- **Supports d'investissement spécifiques** : crédit, hedge funds, private equity, etc.
- **Instruments financiers plus complexes** : volatilité, corrélation, spread, etc.

LES THÉMATIQUES D'INVESTISSEMENT OFFERTES

Les Produits Structurés permettent de profiter de toutes les opportunités de marché.

- **Par secteur d'activité** : construction, banque, grande distribution, industrie pharmaceutique, énergie, services aux collectivités, etc.
- **Par zone géographique** : Europe, États-Unis, Asie, Moyen-Orient, pays émergents, etc.
- **Par thématique** : énergies alternatives, biotechnologies, développement durable, commerce équitable, climat, etc.

Avant d'envisager une décision d'investissement, votre Banquier Privé se tient à votre disposition pour tout complément d'information et pour évaluer avec vous l'adéquation de cette solution avec vos connaissances et compétences en matière financière, vos objectifs d'investissement, votre appétence aux risques et votre situation patrimoniale, juridique et fiscale.

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un service d'investissement ; il ne constitue ni un conseil en investissement, ni une offre de produit ou service ou une sollicitation d'aucune sorte de la part de Société Générale Private Banking. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif et visent à mettre à la disposition du lecteur les informations pouvant être utiles à sa prise en décision. Elles ne constituent en aucune manière des recommandations personnalisées. Le lecteur ne saurait en tirer ni une recommandation d'investissement, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal. L'investisseur est invité à cet égard à se rapprocher de son conseil fiscal habituel pour toutes les questions relatives au traitement fiscal qui lui serait applicable et aux obligations déclaratives auxquelles il pourrait être soumis. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est élaboré à partir de sources que Société Générale Private Banking considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Société Générale Private Banking ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Le présent document est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis et ne peut ni être communiqué ni porté à la connaissance de tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale Private Banking France. Avant toute souscription d'un service d'investissement ou d'un produit financier, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du service ou produit envisagé (prospectus, règlement, document intitulé "informations clés pour l'investisseur", Term sheet, conditions contractuelles du service d'investissement) en particulier celles liées aux risques associés à ce service ou produit.